

AR Prefecture

017-211700281-20240328-DEL23_280324-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

quartiers2030

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE 2024-2030

CONSEIL MUNICIPAL D'AYTRÉ
JEUDI 28 MARS 2024



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Contrat de ville de l'agglomération de La Rochelle 2015 - 2020

Signé en 2015, le Contrat de ville 2015-2020 a été renforcé par la signature d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, puis prorogé jusqu'en 2023.

Il reposait sur 3 piliers:

- cohésion sociale,*
- cadre de vie et renouvellement urbain,*
- emploi et développement économique.*

Un contrat de ville doit permettre de :

- **réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines,**
- **améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Gouvernance : Copiloté par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'État. La Ville de La Rochelle est pleinement associée à ce copilotage compte tenu de la présence des QPV dans la seule ville-centre.

Lancement chaque année d'**un appel à projets** en complément du « droit commun ». Une centaine d'actions répondant aux priorités d'intervention du contrat sont ainsi soutenues dans le cadre de cet AAP et conduites annuellement par les acteurs des quartiers.

Chaque année, près de 2 millions d'euros attribués :

- État (fonds pour les appels à projets du Contrat de ville, postes Fonjep et adultes-Relais, ...),
- Agglomération (fonds pour les appels à projets du Contrat de ville 866 000€ + enveloppe pour les investissements).

2023 : 157 demandes de subvention (55 porteurs), dont 26 % de nouveaux projets

	Subventions octroyées 2022	Coût projet 2023	Subventions octroyées 2023	Nombre de dossiers 2023
	CDA-PV		CDA-PV	
Accès à l'emploi et développement économique	122 000 €	2 481 941 €	116 000 €	16
Accès aux droits	35 500 €	206 903 €	24 000 €	4
Cadre de vie et renouvellement urbain	35 000 €	170 894 €	20 000 €	3
Citoyenneté	278 300 €	3 545 582 €	304 500 €	69
Prévention de la délinquance	67 300 €	743 381 €	94 200 €	10
Réussite éducative	212 700 €	1 846 592 €	188 700 €	30
Santé	45 500 €	383 027 €	50 000 €	7
Quartiers d'été	69 700 €	532 228 €	68 590 €	18
TOTAL	866 000 €	9 910 548 €	865 990 €	157

Contrats de ville

« Engagements quartiers 2030 »

- **Durée de 6 ans (2024-2030)**
- **Une contractualisation resserrée autour de grandes priorités à définir localement.**
- **Une participation citoyenne ravivée, le principe de co-construction avec les habitants étant affirmé et renforcé.**
- **Contractualisation de 3 ans possible pour les projets les plus structurants, formalisée par des conventions pluriannuelles d'objectifs.**
- **Maintien des critères de la loi Lamy de 2014 pour désigner les QPV : Concentration de plus de 1000 habitants ayant un revenu médian inférieur à 60% du revenu médian de l'unité urbaine.**

La nouvelle géographie prioritaire



3 QPV = 16% de la population rochelaise

+ les habitants des 4 quartiers de fragilités

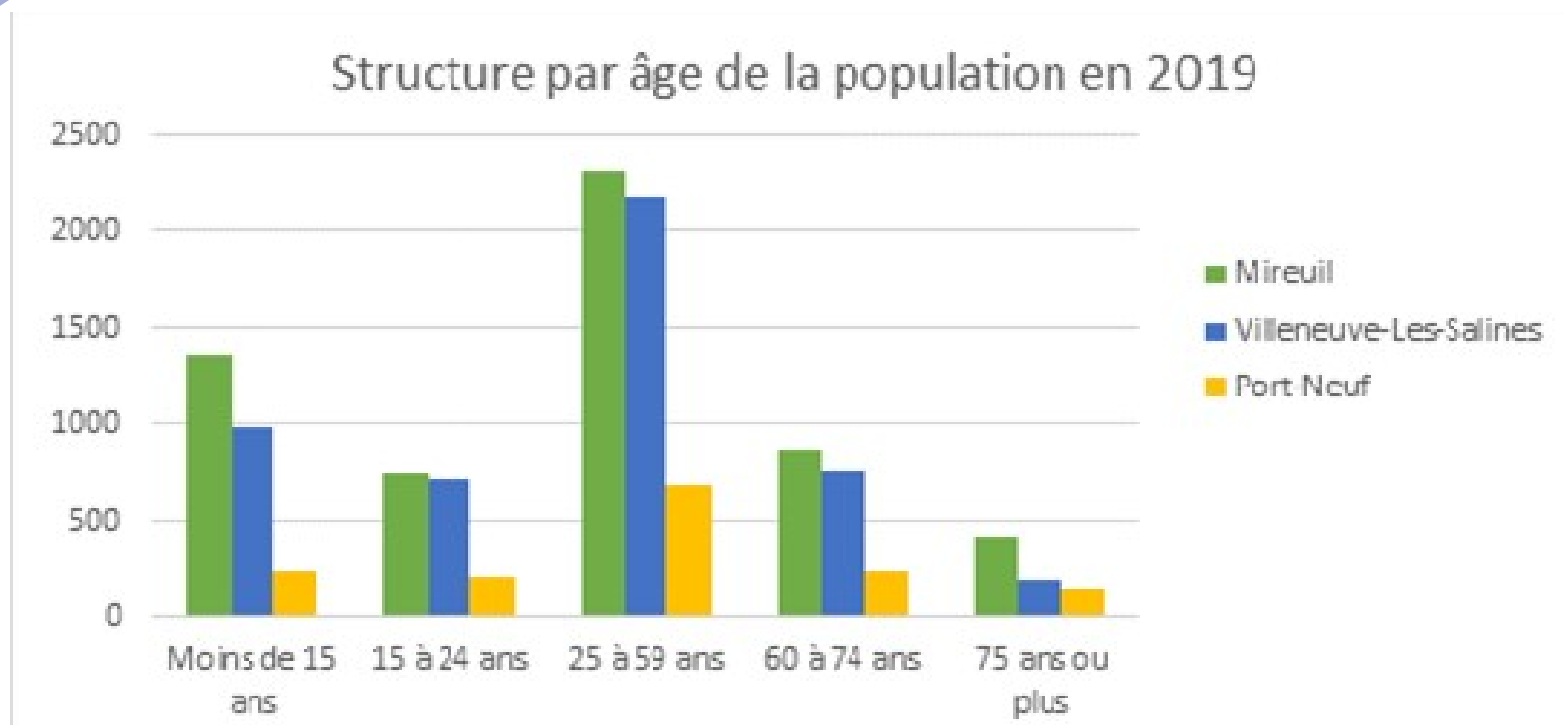
0175200700281-20240926-DRF-20230624-DE
Recu... 04/09/2024
0153... 04/09/2024

Quartier Pierre Loti, Aytré



La photographie de la situation des habitants

Les populations des 3 QPV sont globalement plus jeunes que la moyenne de la population de La Rochelle



IRIS Aytré Sud et Laleu (environ 16% de moins de 15 ans, entre 10 et 14% de séniors de plus de 75 ans).

Récupération des données statistiques les plus récentes provenant de différentes sources : INSEE, RPLS, FILOSOFI, SIRENE, CNAF, CNAV, Pôle emploi, ... fortes variations de dates selon les sources

Photographie de la situation des habitants

Familles nombreuses (au moins 3 enfants à charge) % des familles allocataires

Mireuil	43% des familles allocataires
Port-Neuf	17%
Villeneuve-les-Salines	40%
La Rochelle	27%
QPV Français	44,7%

	Familles monoparentales	Personnes seules
Mireuil	48%	43%
Port-Neuf	42%	60%
Villeneuve-les-Salines	43%	47%
La Rochelle		55%
QPV Français	33%	
Aytré	18%	

Photographie de la situation des habitants

Ressortissants étrangers

Mireuil	13%
Port-Neuf	10%
Villeneuve-les-Salines	19%
La Rochelle	6%
QPV Français	22%
Aytré	5%

Ménages imposés

Taux de pauvreté

Mireuil	25%	43% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté
Port-Neuf	25%	32%
Villeneuve-les-Salines	23%	41%
La Rochelle	55%	17%
QPV Français	27%	42%
Aytré		21%

Élaboration du contrat de ville

- **Juin 2023** : Présence sur les temps festifs des 3 QPV pour questionner les habitants sur leurs attentes et souhaits pour leur quartier.

- **Novembre 2023** : Animation d'ateliers collectifs avec les acteurs des quartiers :
 - *les directeurs des centres sociaux et leurs collaborateurs,*
 - *les bailleurs sociaux,*
 - *les agents des structures partenaires signataires du précédent contrat de ville (CAF, Fier de Nos Quartiers),*
 - *les agents des services de l'État, du Département de la Charente-Maritime, de la Ville de La Rochelle, des CCAS, de l'Agglomération de La Rochelle,*
 - *les Conseils citoyens.*

- **Janvier 2024** : Animation d'ateliers avec les acteurs de la participation citoyenne dans les 3 QPV.

LES GRANDES PRIORITÉS DU CONTRAT DÉFINIES LOCALEMENT :

- ✓ La santé,
- ✓ L'emploi,
- ✓ La vie quotidienne, le cadre de vie, la sécurité,
- ✓ La petite enfance et parentalité,
- ✓ La jeunesse, prévention et insertion,
- ✓ La mobilité des habitants.

La participation citoyenne

Participation citoyenne formelle, organisée dans le cadre du Contrat de ville de l'agglomération de La Rochelle



Participation citoyenne informelle, diversifiée

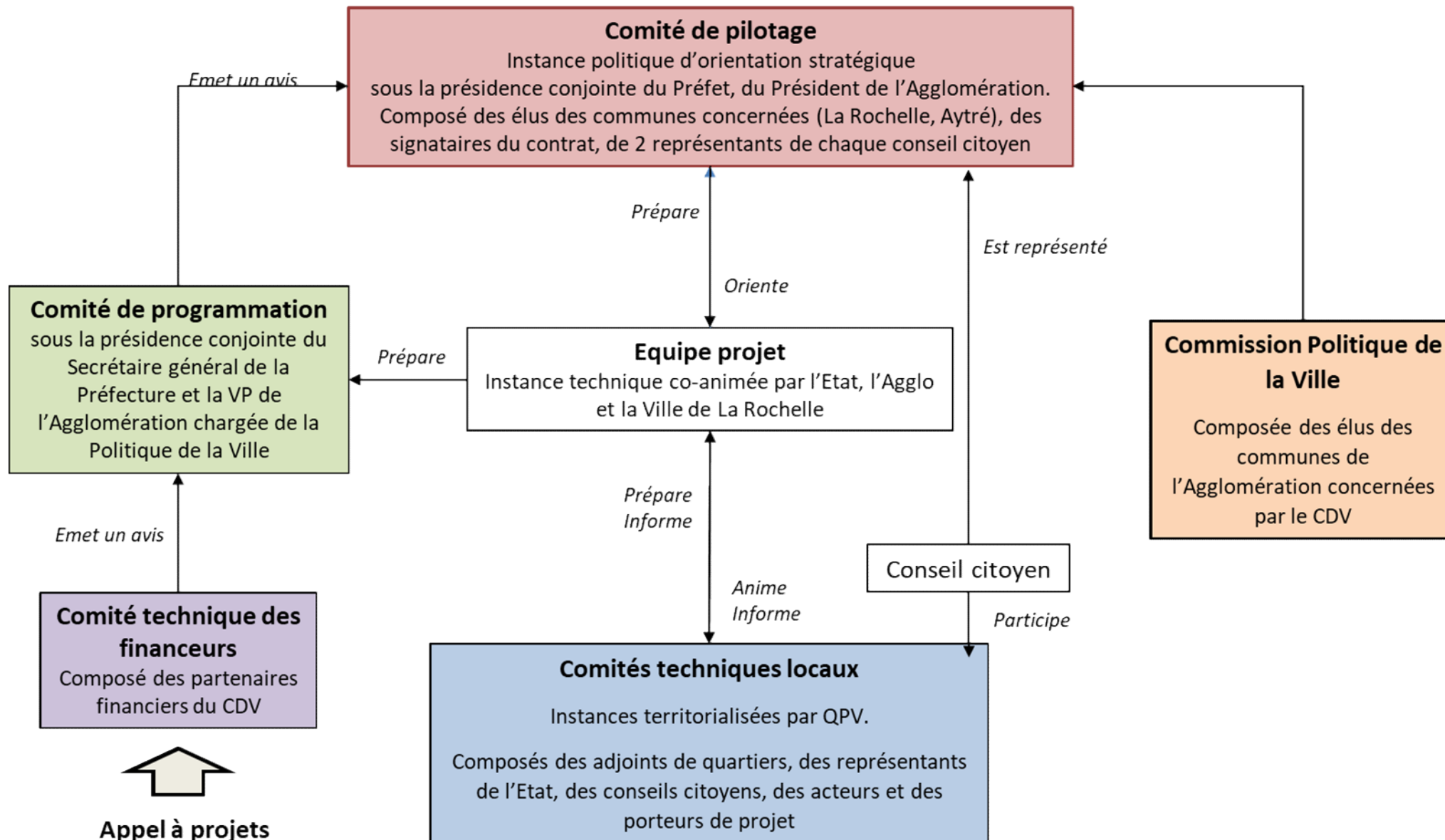
Aller à la rencontre des habitants, diagnostic en marchant, échanges lors de moments conviviaux, ...

Vers un réel développement de la participation citoyenne formelle via les conseils citoyens

dont l'accompagnement sera assuré par le service Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération en lien très étroit avec les services de la Ville de La Rochelle et de l'État.

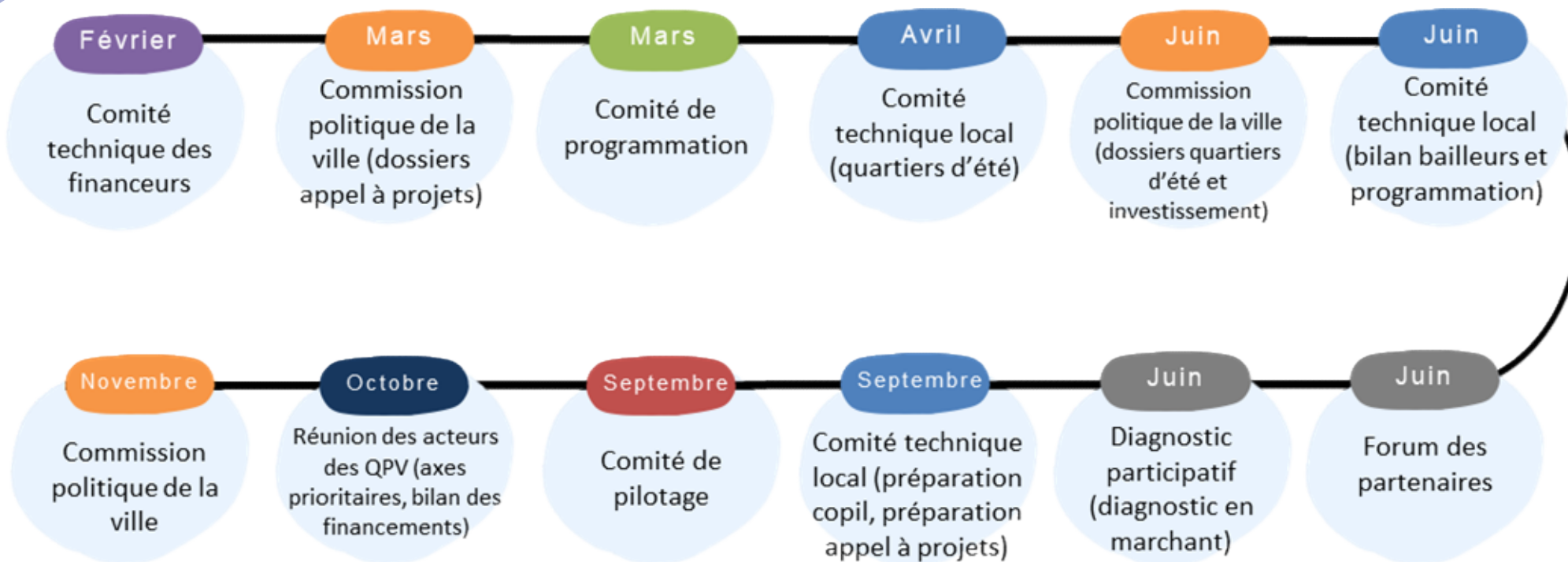
Cette participation citoyenne sera également favorisée par l'organisation d'échanges et d'évènements plus informels tels que des forums des partenaires, des diagnostics en marchant.

La gouvernance



La gouvernance

Calendrier annuel :



Engagements de la Communauté d'Agglomération

- ❖ **Mise en place d'un dispositif d'observation en continu « politique de la ville » pour :**
 - assurer une mesure régulière des évolutions de la situation des quartiers et de leurs habitants,
 - appréhender les effets des actions en lien avec les engagements fixés afin d'être en mesure d'approfondir, compléter ou modifier les politiques menées.

- ❖ **Lancement chaque année d'un appel à projets en complément du « droit commun » en lien avec l'Etat.**

- ❖ **Crédits dédiés :**
 - **Fonctionnement : 866 000€**
 - **Investissement : 130 000€**

**23 signataires du contrat de ville
« Engagements quartiers 2030 »**